

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 23 septembre 2018

Conditions	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Berne	-	17 742	17 742	n.d.*	n.d.*	3 380	19.05	n.d.*
Lucerne	-	4 944	4 944	1 461	29.55	919	18.59	62.90
Fribourg	1 025	6 040	7 065	2 198	31.11	1 047	14.82	47.63
Bâle-Ville	37	8 384	8 421	2 304	27.36	1 469	17.44	63.76
Saint-Gall	37 778	8 096	45 874	18 038	39.32	4 377	9.54	24.27
Argovie	-	9 720	9 720	2 292	23.58	1 448	14.90	63.18
Thurgovie	-	3 649	3 649	1 017	27.87	527	14.44	51.82
Neuchâtel	29 059	566	29 625	n.d.*	n.d.*	4 643	15.67	n.d.*
Genève	48 171	26 406	74 577	34 730	46.57	19 461	26.10	56.04
Total	116 070	85 547	201 617	62 040	40.22	37 271	18.49	47.14

Exemple de lecture: Dans le canton de Fribourg, 1'025 électeurs résidant en Suisse et 6'040 résidant à l'étranger, soit un total de 7'065 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 2'198 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 31.11%. De ces 2'198 électrices et électeurs ayant voté, 1'047 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 47.63%. Des 7'065 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Fribourg, 14.82% l'ont fait.

^{*} Les cantons de Berne et Neuchâtel ne communiquent que ce chiffre. Ces cantons ne sont pas pris en compte pour la calculation des totaux.